



Anc. Compagnie St-Jean

Club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
N° 10 02 023



TIR DU ROY **TIR DU ROITELET** dans notre salle

le vendredi 8 Avril 2022
à 19 heures.

Règlement du TIR DU ROY ET DU ROITELET 2022 :

- **Les oiseaux** seront posés à la pointe d'une branche d'arbre à 1 mètre devant une cible beursault.
- **Les archers** tireront avec leur arc personnel (arc classique ou à poulies), avec ou sans viseur.
- **Distances :**
Les archers (adultes et confirmés) à 40 m
Les Jeunes (Minimes et Benjamins) et premières licences à 25 m.
(Distances susceptibles d'être modifiées en accord avec les membres du bureau)
- **Ordre des tirs :** Honneur au Roy, et au Roitelet de l'année dernière puis, du plus jeune au plus âgé en commençant par la distance de 25m et ensuite 40 m

On ne tiendra pas compte du résultat si l'oiseau est abattu au premier tour.

❖ ***Nous mangerons ensuite sur place pour ceux qui le désirent.***
Au menu : Tartiflette

❖ ***Pour le repas inscrivez-vous auprès de Carmen au 06.65.76.43.71***
AVANT LE 5 Avril 2022

❖ ***Une participation à prix coutant vous sera demandée.***

Tous les archers du Club sont invités à participer !

Le Président